



**Photo Club LE GUILVINEC FPF UR 22 1816
LE MALAMOCK Rue Méjou Bihan 29730 LE GUILNEC**

1^{er} SALON NATIONAL PHOTO du Pays Bigouden **Exposition du 12 novembre au 12 décembre 2013**

Règlement :

Art. 1 : ce salon est ouvert à tous, groupements photographiques ou individuels. Les membres des clubs des juges ne sont pas admis à concourir.

Art. 2 : 2 catégories sont prévues NOIR ET BLANC et COULEUR PAPIER. Le sujet est libre dans les deux catégories

Art. 3 : Le nombre d'épreuves est limité à 4 par auteur et par catégorie et à 30 maximum pour les clubs, toutes catégories confondues. Les envois des clubs seront obligatoirement regroupés. Le nombre d'épreuves pour les individuels est limité à 4 par catégorie.

Art. 4 : L'ensemble de la sélection étant encadré par les organisateurs, tout tirage reçu et quelque soit la dimension de l'image, doit être monté sur un carton léger (épaisseur maxi 2 mm) et mesurer précisément 30x40 cm. Aucun cadre, sous-verre ou attache n'est admis.

Art. 5 : Chaque expédition devra être accompagnée du bordereau récapitulatif rempli portant le nom des exposants et le titre des épreuves.

Chaque photo doit porter au dos :

- Le titre de l'œuvre,
- Le numéro d'ordre sur le bordereau,
- Le nom du club,
- Le nom de l'auteur,
- L'adresse de retour,

***Ne pas oublier de joindre une enveloppe timbrée à l'adresse de l'expéditeur pour l'envoi des notifications.
ou une adresse e-mail***

Art. 6 : Frais de participation et de retour des épreuves :

	Affilié FPF	Non Affilié FPF
individuels	9 €	12 €
Clubs	16 €	18 €

Les colis reçus sans les frais de participation ou hors délais ne seront ni jugés ni réexpédiés, les frais d'inscriptions assurent le retour des colis

Art. 7 : Des prix, des diplômes et des livres récompenseront les meilleures œuvres, un prix spécial récompensera le meilleur club, Un catalogue sera édité.

Art. 8 : Les organisateurs se réservent le droit de reproduire, dans l'intérêt de l'exposition (programme, presse, ...), les photographies exposées, sauf interdiction de l'auteur mentionnée au dos de l'épreuve.

Art. 9 : Les épreuves et bordereaux devront parvenir, en port payé, avant le 25 octobre 2013, à l'adresse suivante :

**PHOTO CLUB LE GUILVINEC
LE MALAMOCK
Rue Méjou Bihan
29730 LE GUILVINEC**

Art. 10 : Le fait d'envoyer des épreuves implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

1^{er} SALON NATIONAL PHOTO du PAYS BIGOUDEN

Egide FPF N° 2013 - 1

organisé par le PHOTO CLUB LE GUILVINEC

en collaboration avec le MALAMOCK du GUILVINEC

Exposition du 12 novembre au 12 décembre 2013

Sujet : Libre - PAPIER Noir et Blanc ou Couleur

Calendrier :

Date limite de réception des envois : 25 octobre 2013
Délibération du Jury : 9 novembre 2013
Notification des résultats : 25 novembre 2013
Ouverture de l'exposition : 12 novembre 2013
Clôture de l'exposition 10 décembre 2013
Réexpédition des épreuves : 14 décembre 2013

[Ce site est compatible avec les terminaux](#)

